

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 mars 2022 - 20 heures

Secrétaire de séance à désigner : Jean-Yves DURNERIN

12 conseillers présents

Absente excusée : Nathalie PHILIPPE

Approbation Compte Rendu du dernier conseil

Le conseil approuve le compte rendu du dernier conseil.

Compte Rendu des commissions

- Commission Assainissement - Voirie : Une réunion s'est tenue le 21 mars en vue de la préparation du budget. Il faut prévoir la réfection de certains chemins communaux très endommagés (Le Jovin, Les Chaudures, Sous le Bois et Vermorel). Eiffage nous a fait parvenir des devis car le PATA ne suffit pas et les travaux nécessitent un terrassement important.
Le poteau incendie des Filatures a été changé.
Les routes nécessitant des travaux de PATA ont été répertoriées dans le cadre du PATA Communautaire via la COR.
- Bulletin Municipal : Une réunion est prévue pour nommer un responsable pour la réalisation du bulletin 2022.
- Culture - Histoire - Patrimoine : Une réunion s'est tenue le 23 mars pour évoquer les projets 2022. Nous recherchons une compagnie de théâtre comique pour un spectacle sur le second semestre 2022. Participation à la Nuit de la Lecture en collaboration avec la bibliothèque municipale et les enfants / personnes âgées.
Projets de concert de Jazz et de séances de cinéma à l'étude.
- Economie - Artisanat - Industries : Il faut réparer la porte du salon de coiffure (problème d'isolation), il faudrait aussi revoir l'accès et la visibilité qui sont compliqués. Cela nécessiterait de gros travaux qu'il faudrait envisager pour 2023/2024.
- CME : Un jeu de piste est en cours de création pour la foire du 7 mai. Réunion avec les autres CME de la COR le 27 avril à Cublize.
- Cimetière : réunion de la commission le 28 mars à 18h30. Des devis nous sont parvenus pour le nettoyage des concessions d'Arnaud Bonnepart et des Pompes funèbres Santi. Le Conseil approuve le devis d'Arnaud Bonnepart à l'unanimité.

Rapport sur Délégation du Conseil Municipal au Maire

- Devis signé à Cyril Fougerard pour un montant de 1 482 € (élagage des platanes au Caveau et terrain de boules)
- Devis signé à Hervé Hugues (chauffage maison Michel Colette) pour un montant de 712.07 €

- Factures réglées pour les travaux des WC de la mairie :
 - Entreprise Palluet (plombier) pour un montant de 3 311,52 €
 - Entreprise Plasse (menuisier) pour un montant de 825,90 €

Comptabilité

Réunion pour le vote du budget pour 2022. Si des modifications doivent intervenir en cours d'année elles feront l'objet de décisions modificatives.

Le budget communal est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la Commune. Il doit être présenté en équilibre réel.

Le Budget se présente toujours en deux sections :

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

La section de fonctionnement permet la continuité de la vie de la commune, elle s'appuie sur les données réelles de l'année précédente en évaluant les besoins et dépenses et en prévoyant les recettes.

La section d'investissement regroupe les priorités choisies par l'assemblée.

Les résultats apparaissant au compte administratif de l'année précédente sont repris au budget.

Le maire dresse le compte administratif.

Le receveur municipal (perception de Thizy les Bourgs) dresse le compte de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil approuve les comptes : administratif et de gestion.

Résultats section d'investissement + section de fonctionnement

Recettes

Investissement : 149 690,31 €

Fonctionnement : 584 334,92 € soit : 734 025,23 €

Dépenses

Investissement : 187 050,61 €

Fonctionnement : 565 347,71 € soit : 752 398,32 €

Soit un déficit de l'exercice de (sur les 2 sections) 18 373,09 € (734 025,23 - 752 398,32)

Excédent de fonctionnement 2020 145 730,16 €

Excédent d'investissement 2020 72 075,13 €

Soit un excédent à fin 2021 de 199 432,20 € (-18 373,09 + 145 730,16 + 72 075,13)

En fin d'année il est dressé un état des restes à réaliser pour les dépenses et les recettes d'investissement commencées en cours d'année mais non encore achevées.

Dépenses engagées restant à réaliser à fin 2021	55 045 €
---	----------

Recettes engagées restant à réaliser à fin 2021	28 830 €
---	----------

Soit une trésorerie à fin 2021 (199 432,20 - 55 045 + 28 830)	173 217,20 €
---	--------------

Affectation résultat cumulé section de Fonctionnement à fin 2021

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice font ressortir un résultat de fonctionnement cumulé positif de clôture de **164 717,37 €**.

Le Conseil Municipal décide d'affecter cette somme de façon suivante :

* Section investissement : inscription de 24 959 € au compte 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

* Section fonctionnement : le solde de 139 758,37 € est inscrit en fonctionnement recettes, à la ligne 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

Budget Primitif 2022

Le conseil approuve et vote le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Section de Fonctionnement

Dépenses		623 410 €
Recettes	463 651,63 €	
Excédent 2021 reporté	139 758,37 € soit un total de	623 410 €

Section d'Investissement

Dépenses nouvelles	244 155 €	
Restes à réaliser dépenses	55 045 € soit un total de	299 200 €
Recettes nouvelles	210 696,17 €	
Restes à réaliser recettes	28 830,00 €	
Excédent capitalisé	24 959,00 €	
Excédent 2021 reporté	34 714,83 € soit un total de	299 200 €

Des précisions ont été données sur les différents postes budgétaires

Il est noté aussi que nous n'avons pas reçu le chiffrage de toutes les attributions et dotations susceptibles de nous être attribuées. Des décisions modificatives seront à prendre en cours d'année.

Vote des taux des taxes locales - Article 73111

Le Conseil vote les taux des deux taxes directes locales pour 2022 :

Taxe foncier bâti	Taux :	24.32 (taux communal inchangé de 13,29 % + taux départemental de 11.03 % = 24,32 %)
Taxe foncier non bâti	Taux :	32.72

La Commune intervient uniquement sur les taux, qui restent inchangés pour 2022 sur décision du Conseil. Les bases sont données par les services fiscaux.

Vote des subventions annuelles - Article 6574

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir pris connaissance des différentes demandes de subvention.

Le Conseil Municipal,

- vote les subventions suivantes pour un montant de 50 000 Euros :

• Centre Social Amplepuis	1 673,34
• Calypso	1 058,00
• Comité mémorial de Thel	63,00
• Intergônes Cublize	6 910,86
• Jeunes Sapeurs-Pompiers	300,00
• MFR Lamure sur Azergues	90,00
• Solidarité Femmes Beaujolais	200,00
• Divers	1 004,80
Associations et sociétés de la Commune :	
• Comité des Fêtes	2 000,00
• Judo Club	500,00
• O. G. E. C. Forfait communal contrat association	25 000,00
• A. P. E. L.	3 500,00
• C.A.T.M.	100,00
• Boules des Filatures	300,00

• Gym	300,00
• Pêche	200,00
• Amicale des Pompiers	200,00
• UNRPA	200,00
• CCAS	6 400,00

Pour les subventions 2023 une demande devra être envoyée avant le 31 janvier 2023, faute de quoi la demande ne pourra être examinée.

INVESTISSEMENT : DEPENSES

Restes à réaliser :

- Frais d'études Cabinet Réalités	9 936€
- Réparation paratonnerre église	5.550€
- Poteau incendie Filatures	3 500€
- Terrain aménagé	14 000€
- Rénovation cimetière	22 059€
Soit des reste à réaliser pour 2022 de :	55 045€

Nouveaux programmes

Il est noté

- Modification du PLU	7 000€
- Remboursement Taxe d'aménagement	155€
- Remboursement du capital des emprunts en cours	57 000€
- PIG	5 000€
- Terrain aménagés	6 000€
- Rénovation cimetière	30 000€
- WC publics des Filatures	17 000€
- Accueil de loisirs Salle Polyvalente	47 000€
- Toiture de la Salle des Platanes	25 000€
- Renforcement des talus	50 000€
Soit des dépenses nouvelles pour 2022 de :	244 155€

INVESTISSEMENT : RECETTES

Restes à réaliser :

- Subvention région travaux voirie plateau Casse Froide	2 000€
- Subvention région rénovation WC publics bourg	13 644€
- Fonds de concours COR travaux mairie	5 000€
- DETR rénovation WC publics bourg	8 186€
Soit un total de	28 830€

Recettes nouvelles :

- Récupération TVA sur dépenses de 2021	8 774,17€
- Subvention région travaux voirie plateau Casse Froide	1 156€
- DETR rénovation accueil de loisirs	11 750€
- DETR rénovation WC publics bourg	2 281€
- Subvention Département rénovation cimetière	14 580€
- Réalisation d'un emprunt	150 000€
- Participation COR fonds de concours travaux salle des platanes	14 000€
- Amendes de police	5 000€
- Caution reçue pour loyer	300€
Soit des recettes nouvelles pour 2021 de	207 841,17€

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement faites en 2021

Le montant de la TVA à récupérer est de 14 225,30 €

Article 10222 - Pour les dépenses d'investissement :

Montant de la TVA à récupérer : 8774,20€ pour une dépense de 53488,15 €

Dépenses pour lesquelles nous ne bénéficions pas du FCTVA : immeubles de rapport et entretien de terrains.

Article 744 - Pour certaines dépenses de fonctionnement :

Montant de la TVA à récupérer : 5451,10 € pour une dépense de 33 230,33€

Sur : Bâtiments recevant du public : Mairie - Eglise - Poste - Bibliothèque - Bâtiment voirie et sur les travaux de voirie : désherbage - curage fossé - élagage - fauchage - débroussaillage - enrobés

Dépenses pour lesquelles nous ne bénéficions pas du FCTVA : nettoyage des salles - vérification des extincteurs et alarmes - vérification électrique des bâtiments communaux - travaux sur les réseaux et déneigement.

Emprunt 2022

Pour l'élaboration du budget, la commission finance a envisagé que la commune contracte un prêt d'un montant de 100 000 euros afin de subvenir aux besoins des dépenses d'investissement prévues pour l'année 2022.

Après étude du budget, le Conseil Municipal propose de faire un prêt de 150 000 euros au vu des travaux envisagés pour 2022. De nouvelles propositions vont être demandées pour ce montant.

Projets investissement 2022

Modification du PLU

Coût prévisionnel communiqué par le cabinet Réalités pour une modification et une révision simple du PLU :
7 000€

Une première réunion aura lieu lundi 28 mars pour déterminer les besoins de cette modification.

PIG

Lors du dernier conseil du 04 mars, le Conseil Municipal a voté une somme de 5 000 euros par an pendant 5 ans afin de subventionner les habitants pour des travaux en complément des subventions versées par la COR.

Terrains aménagés

Projets 2022 dans cette opération :

- Réalisation d'une aire de camping-car située à la Salle Polyvalente. Des devis sont en cours d'étude pour la réalisation du projet.

- Piste BMX sur le city stade pour les enfants. Une étude est en cours pour la création de cet aménagement.

- Jeu araignée pour l'aire de jeux du lavoir. Deux ont été reçus : Devis de Sedi d'un montant de 3 073,68 € (mât en plastique) et devis de Altrad d'un montant de 3 360 € (mât en aluminium).

Le Conseil valide le devis d'Altrad pour un montant de 3 360€ TTC

Pour cette opération, la somme de 20 000 € a été prévue au budget (14 000 € RAR 2021 + 6 000 € dépenses nouvelles)

Cimetière

Projets 2022 inscrits pour cette opération :

Pose de couvertines sur les murs du cimetière : une étude est en cours pour décider du matériau et de sa réalisation, des devis vont être demandés.

Pour cette opération, la somme de 52 059 € a été prévue au budget (22 059 € RAR 2021 + 30 000 € dépenses nouvelles)

Rénovation WC publics

Devis de la société Mobilier Urbain Beaujolais pour la rénovation des WC publics de la commune :

- 1^{er} devis : rénovation WC boulevard du Nord d'un montant de 16 668 €

- 2^{ème} devis : rénovation WC Filatures d'un montant de 16 303,80 €

Vu le coût par rénovation, la commission des Finances propose la rénovation d'un seul WC sur l'exercice 2022, celui des Filatures.

Le Conseil valide la rénovation des WC des Filatures et demande d'autres devis.

Montant inscrit au budget 17 000 € (dépenses nouvelles)

Accueil de Loisirs

Le centre de loisirs Intergônes est sur le site de St Vincent depuis la rentrée de septembre tous les mercredis et vacances scolaires. Nous avons pu remarquer une consommation excessive de chauffage (fioul) pour avoir une température à minima dans la pièce qui accueille les enfants.

Les menuiseries datent depuis la création de la Salle Polyvalente en 1985. Le plafond de cette pièce est très haut et il y a une perte de chaleur importante.

Des devis ont été demandés afin de réduire les coûts de chauffage et permettre d'avoir une température convenable pour l'accueil des enfants.

Le Conseil valide le devis de SUCHET Clément pour la fourniture et la pose des menuiseries en aluminium à rupture de pont thermique SAPA d'un montant de 34 795,20 € couleur gris, par 10 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

D'autres devis sont en cours d'étude, le projet définitif sera validé lors du prochain Conseil Municipal.

Montant inscrit au budget 47 000 € (dépenses nouvelles)

Toiture Salle des Platanes

La toiture de la Salle des Platanes est à changer (fuites dans la salle)

Le Conseil valide le devis de Champalle d'un montant de 21 646,68 € TTC.

Montant inscrit au budget 25 000 € (dépenses nouvelles)

Nous allons demander le versement du Fonds de concours de la COR pour ce projet pour une somme de 14 000€.

Renforcement Talus

Suite aux intempéries de cet hiver, 2 talus se sont affaîssés qui soutiennent des chemins communaux - Diurnay et Le Grand Chemin

Des devis sont en cours d'élaboration, le projet sera validé lors du prochain Conseil Municipal

Montant inscrit au budget 50 000 € (dépenses nouvelles)

Contribution de la Commune au SYDER

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la part contributive de la Commune au SYDER pour l'année 2021.

Cette contribution s'élève à la somme de 29 019,11 Euros.

Le Conseil Municipal approuve le recouvrement direct sur les contribuables de cette somme.

COR - Pacte fiscal et financier

A la suite de la mise en œuvre du projet de territoire de la COR, le Conseil communautaire a approuvé un nouveau Pacte financier et fiscal.

Principales mesures de ce pacte :

- dotation de solidarité communautaire, qui a été mise en conformité au regard des dispositions de la loi des finances 2020 (avantageux pour notre commune) ;
- politique de fonds de concours communautaire ;
- taux d'imposition ;
- principe de reversement d'une part du produit de la taxe d'aménagement (77 %) sur les ZA communautaires.

Le Conseil Municipal approuve ce pacte et autorise le Maire à le signer.

Intergônes - Convention pluriannuelle

Suite aux nouvelles conventions de la CAF avec le centre Intergônes, la convention pluriannuelle entre les communes partenaires est à modifier également avec les nouvelles conditions.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Séance levée à 23h50

Fait à Saint-Vincent-de-Reins

Le 2 avril 2022

